

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE EN DATE DU 7 septembre 2020

Présents : cf. liste annexeSecrétaire de séance : Sylvie DEMATHIEUDate de la convocation du Conseil de Communauté : 31 août 2020Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle des Fêtes de Champetières.

Délibération n°17

DESIGNATION DES REPRESENTANTS ALF AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CIAS

Monsieur le Président expose :

Vu les articles R.123-27 et R.123-28 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs au Centre Intercommunal d'Action Sociale ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 septembre 2020 fixant, outre son Président (de plein droit le président de la CC ALF), à 16 le nombre d'administrateurs du CIAS ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de 8 représentants élus au sein du conseil communautaire pour l'administration du CIAS ;

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité (78 voix « pour ») décide :

- de désigner huit représentants de la communauté de communes Ambert Livradois Forez au Conseil d'Administration du CIAS : Véronique Faucher, Valérie Prunier, Sylvie Demathieu, Marc Cussac, Alain Molimard, Mireille Fonlupt, Ingrid Defosse, Simon Rodier ;
- de charger M. le Président de toutes les démarches relatives à l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme,  
Le Président  
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

- Publiée ou affichée le